

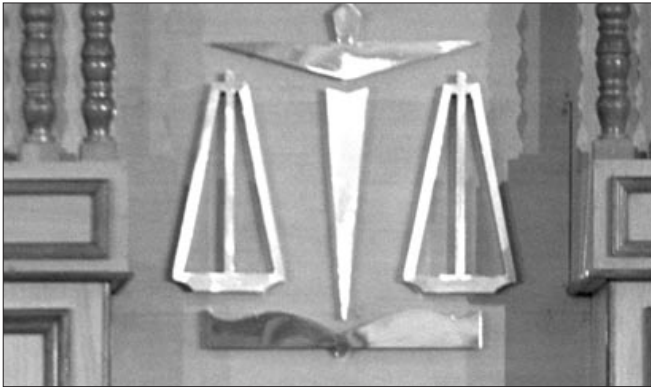
SIG

## Neuf mandats de dépôt pour falsification de visas

Le dénommé B. Y., âgé de 42 ans et détenteur d'un bureau d'affaires qui servait apparemment de façade, agissait vraisemblablement depuis longtemps dans la localité de Sig où il s'était spécialisé dans la falsification de visas "Etats Shunguen".

Le coup de filet opéré par les éléments de la Sûreté de daïra de Sig a mis un terme à cette pratique dont le principal accusé recevait dix à vingt millions de centimes pour chaque faux visa.

C'est à partir d'informations qui leur sont parvenues que les éléments de la Sûreté de daïra de la cité des Oliviers ont agi après avoir exploité minutieusement tous les éléments d'informations en leur possession. L'opération nécessite une intervention qui aboutira le jeudi 27 janvier à l'interpellation de la personne suscitée. Suivront ensuite des perquisitions opérées dans ses



domicile, bureau et voiture type "Passat". Celles-ci se solderont par la saisie de 44 passeports et sur 7 d'entre eux étaient apposés de faux visas. Seront également inventoriés lors de la fouille un micro-ordinateur et seize cachets de personnes physiques et morales ainsi que

de sociétés. L'escroquerie était établie et son auteur était connu dans différents milieux. Il avait également un complice, le dénommé B. M. R., âgé de 27 ans et sans profession qui sera poursuivi pour dissimulation de traces de l'infraction.

Pour approfondissement de l'enquête, une vingtaine de personnes environ sera entendue. La présentation devant le procureur de la République de Sig a eu lieu le 31 janvier et après transfert du dossier devant le juge d'instruction, neuf personnes seront placées sous mandat

de dépôt. Il s'agit de l'accusé principal, son complice et sept citoyens détenteurs de passeports sur lesquels avaient été apposés de faux visas. Une dixième personne sera placée sous contrôle judiciaire. Ils sont accusés de faux et usage de faux, escroquerie, dissimulation de traces d'infraction, utilisation de cachets de tierces personnes et usurpation de fonction.

Le coup porté par la police a eu un grand éclat en attendant d'éventuels rebondissements.

M. Meddeber

SAIDA

## Les "aliénés S.D.F" abandonnés

Dans une lettre signée par l'Association pour la protection et la défense des handicapés mentaux de Saïda, adressée au premier responsable de l'exécutif et dont une copie nous a été remise, il est question d'une rapide et effective intervention au profit des malades mentaux, sans domicile fixe.

En effet, l'association relève la situation déplorable dans laquelle se débattent les malades mentaux qui, selon elle, errent dans les rues et sont de surcroît marginalisés sans qu'ils soient protégés ni par l'APC, ni la wilaya, ni la DAS, ni par le Croissant-Rouge algérien. Ainsi, l'association considère que ces malades mentaux, sans abri, n'ont ni la volonté ni le pouvoir d'affronter une situation des plus difficiles. L'association se dit navrée que la commission de la protection des personnes sans abri ne les ait point pris en charge et cela, depuis le début de l'opération le 26 décembre 2004. Pour cela, elle interpelle le wali pour une intervention personnelle afin de protéger cette catégorie fragile.

Contacté avant-hier, M. le directeur de l'Action sociale (DAS) qui nous a reçus a confié que douze S.D.F ont été pris en charge et hébergés dans le centre d'accueil. "Nous leur avons acheté des pantalons, des chemises, des chaussures, des pullovers, et nous leur avons également offert le mouton de l'Aïd.

Par ailleurs, sept S.D.F ont été intégrés dans la liste du filet social", nous a-t-il déclaré en ajoutant: "Les femmes S.D.F n'ont pas de structure d'accueil." Seulement, il s'agit là de personnes normales. Quant aux aliénés, ils sont automatiquement des sans-abri. La wilaya de Saïda compte 1323 malades mentaux dont la majorité erre dans les rues à cause de l'inexistence d'un hôpital psychiatrique à Saïda, hormis une unité d'urgence psychiatrique. Soulignons que 80% de ces aliénés S.D.F sont, selon une source crédible, des schizophrènes et sans traitement. Nombre d'entre eux sont dans un état de démence précoce d'où leur conduite antisociale.

Abdelkader Ouedjedi

NOUVELLES DE RELIZANE

## Les diabétiques en formation

L'association El Amel de la wilaya de Relizane a organisé hier au niveau de l'hôpital de Mazouna une journée d'information et de sensibilisation au profit des diabétiques. Les thèmes présentés de manière très pédagogique ont pour objet d'amener les malades à tendre vers l'autonomie dans la gestion de leur maladie. Chose remarquable, l'assistance était mixte ce qui fera dire à M. Boucetta N., président de l'association, et aux médecins: «Nous sommes doublement heureux de la réussite de cette rencontre car, d'une part, l'assistance est nombreuse et, d'autre part, la présence de la jeunesse, qui demeure un vecteur de propagation de l'éducation, est fort importante.»

Cette session qui sera reprise dans les quatre coins de la wilaya a été close par une sympathique collation et la distribution gratuite de 50 lecteurs de glycémie de marque Accu-Chek aux nécessiteux de ladite région par les laboratoires «Aventis» et «Roche», partenaires de l'opération.

**LE COLONEL BEKKADOUR  
INHUMÉ À AÏN TAREK**

## Adieu, le combattant

Grandioses ont été les funérailles de Bekkadour Djillali qui a été inhumé hier dans sa ville natale Aïn Tarek, à 90 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Relizane. Bekkadour Djillali était colonel dans la Protection civile de la wilaya d'Oran. Plusieurs personnalités politiques et révolutionnaires ont assisté aux funérailles qui se sont déroulées dans une parfaite sérénité à l'image de la rigueur et la discipline dont faisait preuve le défunt Bekkadour Djillali.

Parmi les personnalités qui ont fait le déplacement à Aïn Tarek, on cite le wali, le commandant du groupement de la gendarmerie, le directeur de la Protection civile de Relizane et d'anciens amis qui ont fréquenté Bekkadour Djillali pendant de longues années. En effet, toutes les couches de la société de Relizane étaient représentées aux funérailles pour rendre un vibrant hommage à celui qui a consacré toute sa vie au service de la Protection civile. Ils sont tous venus rendre un dernier hommage au combattant et compatir à la douleur de sa famille.

MASCARA

## Histoires de subventions

**L'Assemblée populaire communale de Mascara vient de procéder à des attributions financières aux associations sportives après délibérations.**

Après cela, M. Bouchikhi, un élu de l'APC et président de l'association sportive Ghali Chabab Baladiat Mascara, club rattaché à la commune s'est présenté à notre bureau pour dénoncer ce qu'il qualifie d'entrave de la part du trésorier communal. Selon lui, celui-ci a refusé de procéder au mandatement de 1.500 000 DA montant attribué au GCBM, ce qui risque de perturber la pratique sportive au sein de cette association, ajoutera-t-il.

De l'avis de notre interlocuteur, on aurait exigé de lui la présentation du bilan et le programme d'action. Mais les raisons de ce comportement sont ailleurs, nous fera-t-il savoir en allant plus loin et citant le cas du GCM, il nous apprendra que le club a bénéficié de la subvention sans présentation d'une quelconque justification.

M. Stambouli, trésorier municipal au niveau de la commune s'insurge contre ces déclarations en nous faisant savoir qu'il est fait obligation à chaque bénéficiaire de subvention de présenter un bilan moral et financier, un programme d'action et un procès-verbal portant constitution des membres de l'association. Tout ceci, ajoutera le trésorier communal, est exigé dans le cadre des dispositions réglementaires. Pour ce cas précis, il dira que le président du GCBM s'était présenté dans son



bureau, porteur du mandat et s'était vu signifier le rejet de celui-ci avec les raisons évoquées précédemment. "Il a même tenté de m'influencer de par sa qualité d'élus", conclura-t-il.

Toujours dans le chapitre subventions, ce sont les représentants d'autres associations sportives qui se sont rapprochés de nous pour crier à l'injustice. Ce sont ceux de l'équipe de football de Khessiria, un important quartier de Mascara et du GCM évoluant dans la même division. Ils dénoncent ce qu'ils qualifient de "hogra" à

travers la subvention qui leur a été accordée soit 50.000 DA pour chacune des deux associations. Ils interpellent les autorités locales pour plus de justice au risque de voir la pratique sportive s'éteindre dans leurs quartiers respectifs. Ils ne comprennent pas pourquoi une autre association, le GCBM en l'occurrence, a bénéficié de 1 500 000 DA. Ils parlent de deux poids, deux mesures et pointent le doigt sur l'APC de Mascara qui a attribué les subventions.

M. Meddeber